

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE LA CHASSE

Promeneurs, soyez vigilants !

La période de chasse, qui a débuté en septembre se terminera le 28 février 2023.

Nous chasserons en battue les samedis, dimanches et jours fériés.

Les lundis seront chassés en individuel.

Des pancartes comme celles-ci seront posées à l'entrée de chaque chemin de bois lors de nos battues afin de vous informer de notre présence.

Pour une bonne cohabitation entre nous tous, merci de rester sur les chemins et de garder vos animaux de compagnie en laisse.

D'avance merci pour votre compréhension.



Le Président de l'ACCA
(Association Communale de Chasse Agrée)
M YODER Marcel

En cas de modifications, les informations paraîtront sur le Morvilight du mois de janvier

DÉCLARER VOS ANIMAUX

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien déclaré... votre élevage ?

À l'attention des détenteurs de volailles : poules, coqs, oies, canards, dindes, pintades, cailles, faisans, pigeons...

Les virus d'influenza aviaire qui touchent régulièrement la France sont une menace majeure pour l'ensemble de la filière avicole française.

Prévenir efficacement la maladie et disposer d'un dispositif de lutte robuste nécessitent une identification parfaite des détenteurs de volailles et de leur production (espèces de volailles, nombre d'animaux...).

Ainsi, pour rappel, toute personne qui élève des volailles doit en faire la déclaration auprès de la mairie du lieu de détention des volailles.

- démarche en ligne depuis le site internet « Mes démarches » ;
- déclarer ses volailles auprès de sa mairie (cerfa 15472).

La lutte contre l'influenza passe par la mobilisation de tous.
Le bon respect de ces démarches est indispensable.

Octobre 2022

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos Animaux

De rente et/ou de loisir

Une obligation pour tout détenteur de bovins, ovins, caprins, porcins, équidés et volailles dès le premier animal détenu que ce soit un animal d'élevage ou de compagnie pour prévenir des maladies.

Où se déclarer ?

Pour les particuliers détenant des bovins, ovins, caprins et porcins, la déclaration se fait auprès de l'Établissement de l'Élevage De Franche-Comté (EDE FC) rue des entreprises BP65 25410 Velesmes-Essarts, 03.81.82.67.00.

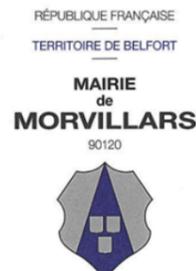
Pour les détenteurs d'équidés (cheval, poney, âne...), la déclaration se fait sur le site de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation: ifce.fr

Pour les détenteurs non professionnels de volailles, la déclaration se fait sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr via le formulaire cerfa 15472

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
2 place de la Révolution Française - CS 239
90004 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 21 98 50
Mél : doetspp@territoire-de-belfort.gouv.fr

Version octobre 2022



MORVI'LIGHT

Vite lu, vite su !

Adresse mail de la Mairie : contact@morvillars.fr

Téléphone : 03 84 27 80 36

N° 105
DECEMBRE 2022

AGENDA DE DÉCEMBRE

Vendredi 2 décembre	À partir de 16h : Marché de Noël sur la place du marché
Dimanche 4 décembre	16h30 : Spectacle de Noël au gymnase
Mardi 6 décembre	18:30 Séance Publique du conseil municipal
Mercredi 14 décembre	15h30 : Conte de Noël à la médiathèque
Jeudi 8 et 22 décembre	De 14h à 18h : Jeux de société et de cartes à la médiathèque
Date à retenir pour Le mois de janvier	Vendredi 13 janvier à partir de 18h30 : Vœux du maire / galette des rois salle du conseil municipal

MEDIATHÈQUE

Pour ces fêtes de Noël, Maëlle SCHNEIDER vous propose de nous retrouver le :

Mercredi 14 décembre 2022

à 15h30 à la médiathèque



Cette animation est conseillée aux enfants jusqu'à 10 ans.
Un goûter sera offert à l'issue.

Inscription obligatoire par téléphone en mairie 03 84 27 80 36
ou par mail : mediatheque@morvillars.fr

la médiathèque sera fermée le mardi 20 décembre ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an

du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus

Venez chercher vos livres avant cette date.

Des nouveautés seront disponibles au mois de janvier !

Horaires d'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

En raison de problèmes de santé du personnel, le secrétariat de la mairie et de l'Agence Postale Communale est actuellement ouvert uniquement

les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi

REOUVERTURE LE SAMEDI MATIN DE 9H à 11h à compter du 3 décembre

Fermeture exceptionnelle le lundi 26 décembre 2022 et le lundi 2 janvier 2023

Merci pour votre compréhension

SPECTACLE DE NOËL : DIMANCHE 4 DÉCEMBRE



Un après-midi festif à ne pas manquer !

La municipalité a le plaisir d'offrir un spectacle extraordinaire : des bulles de savon XXL dans lesquelles on peut entrer !

Des enfants volontaires pourront en faire l'expérience.

Le traditionnel goûter, avec remise de cadeaux par le père Noël ravira les enfants*

Le vin chaud sera offert aux parents.

Les résultats du jeu suite à l'exposition photos de cet été seront annoncés, avec remise des récompenses.



La sobriété énergétique nous oblige à baisser le chauffage dans le gymnase : pensez à revêtir des vêtements chauds.

**seuls les enfants inscrits et présents auront droit au chocolat*

ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Vu le coût exponentiel de l'énergie, il a été décidé de réduire l'éclairage public dans certaines zones en coupant l'alimentation d'un candélabre sur deux.



MARCHE DE NOËL : VENDREDI 2 DÉCEMBRE



On vous attend !



CAFÉ DU CHEVAL BLANC - Annonce de Val et Gibus

